

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

extraordinaire du mercredi 1 avril 2026 18:00

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :

30/03/2026

Président de séance :

Jean-René CHEVALLIER

Secrétaire de séance :

Jocelyne BILLONNET

Rapporteur : Maire

N° interne de l'acte :

2026_010

N° de feuillet : 1

mercredi 1 avril 2026, le Conseil Municipal de Commune de Mazille s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie.

Membres présents :

Jean-René CHEVALLIER , Lucie JACQUET, Christian GAYRAL , Jocelyne BILLONNET , Fabrice GAUTHIER, Martine PETIT, Armando PEREIRA, Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC, Christian LAVENIR , Marie-Agnès FUZY, Alexis JONDOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Désignation des représentants au SIE Haute Grosne

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de procéder à la désignation de son ou ses représentants au sein du SIE (Syndicat Intercommunal des Eaux) de la Haute Grosne,

Considérant que ce représentant est obligatoirement un conseiller municipal,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de désigner pour représenter la commune auprès du SIE de la Haute Grosne :

- Délégué titulaire : Jocelyne BILLONNET
- Délégué titulaire : Jean-René CHEVALLIER
- Délégué suppléant : Armando PEREIRA
- Délégué suppléant : Alexis JONDOT

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Jocelyne BILLONNET

JB_

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le : 3 - AVR. 2026
Publié le : 3 - AVR. 2026